





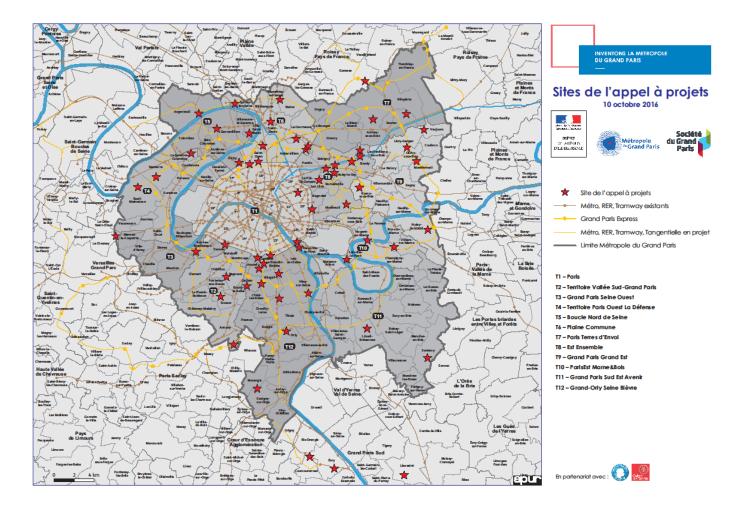
Communiqué de presse. Paris 10 octobre 2016

« Inventons la Métropole du Grand Paris » Dévoilement des sites sélectionnés

61 sites exceptionnels représentant la diversité métropolitaine : 225 hectares pour bâtir la ville du XXI^e siècle

Le 10 octobre 2016, à l'occasion d'une journée exceptionnelle de rencontres réunissant près de 1000 personnes au Pavillon Baltard, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris a dévoilé la liste des 61 sites retenus dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » qui est organisé avec Jean-François CARENCO, préfet d'Île-de-France et Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris. Ce premier appel à projets métropolitains offre un total de 225 hectares à la créativité des entreprises afin de bâtir la ville innovante, durable et solidaire du XXI^e siècle.

Une journée d'échanges au cours de laquelle les entreprises ont découvert les sites proposés par les maires et leurs particularités. Elles auront jusqu'au 13 janvier 2017 pour remettre leur dossier de candidature.







Les maires de la métropole ont présenté des terrains dont ils maîtrisent le foncier afin de les céder aux entreprises acquéreuses porteuses des meilleurs projets, après décision d'un jury fin 2017.

61 sites exceptionnels ont été retenus, offrant un potentiel extraordinaire d'invention des nouvelles formes urbaines.

Répartis sur tout le territoire de la métropole, ils se concentrent d'abord sur les **quartiers qui** accueilleront les futurs transports en commun, pour 28 d'entre eux dont 22 directement sur le Grand Paris Express. D'autres sites portent aussi de forts enjeux patrimoniaux tels que les forts d'Aubervilliers, de Romainville, de la Redoute des Hautes Bruyères... qui ont assuré la défense de Paris au cours des siècles passés.

D'autres sites sont des histoires à écrire de la mutation urbaine de la métropole du XXIème siècle : des friches industrielles, comme Babcock à La Courneuve ou l'ancienne usine EIF sur le Mur à Pêches à Montreuil, le site mythique de l'ENS à Cachan.



Visite de site à Arcueil



Visite de site à Lieusaint



Visite de site à Saint-Denis



Visite de site à Clichy-La-Garenne

61 sites proposés à tous les professionnels pour inventer la métropole de demain

Cet appel à projets fonctionne en « open innovation » et s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent développer des projets d'exception : architectes, urbanistes, promoteurs, investisseurs, start-ups et même associations ou communautés citoyennes.

Ces professionnels ont la liberté de s'associer en groupements afin de surprendre et de rivaliser d'idées disruptives sur la mixité des usages, l'architecture et l'urbanisme.

Leur créativité pourra s'appuyer sur la participation citoyenne et s'élargir aux fonctions de mobilité, logistique ou numérique, ainsi qu'à l'offre culturelle et sportive. Cet appel à projets fait appel à des talents de toutes nationalités.

Les entreprises ont jusqu'au 13 janvier 2017 pour remettre leur dossier de candidature. Les lauréats seront connus en septembre et pour les dossiers les plus complexes en novembre. Toutes les informations sont sur www.inventonslametropoledugrandparis.fr

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris, créée le 1^{er} Janvier 2016, est un établissement public de coopération intercommunale, présidé par Patrick Ollier, et qui rassemble 131 communes (Paris, les communes des 3 départements de la petite couronne, Argenteuil, et les communes de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne dans le 91). En tout, la métropole rassemble 7 millions d'habitants, ce qui en fait la plus importante métropole française. La Métropole du Grand Paris a pour vocation de gérer au niveau intercommunal les 4 compétences suivantes :

- o le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- o la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie
- o l'aménagement de l'espace métropolitain (à partir du 1er janvier 2017)
- o la politique locale de l'habitat (à partir du 1er janvier 2017)

A propos de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

La Préfecture de région Ile-de-France dispose de compétences élargies dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement régional. Elle met en œuvre la politique voulue par le gouvernement dans la construction du Grand Paris et organisée dans les lois qui sont intervenues sur le Grand Paris entre 2010 et 2015. A ce titre 100 millions d'euros de l'État seront engagés dans cet appel à projets grâce au Programme des investissements d'avenir (PIA) pour promouvoir les quartiers des gares du Grand Paris Express, véritables « hubs » internationaux. En matière d'aménagement, des projets concrets sont en train d'être mis en place sur tout le territoire francilien pour développer des secteurs prioritaires : 8 Contrats d'intérêt national (CIN) auront été engagés en lle de France en 2016. L'État aménage et définit ainsi une stratégie de développement pour cette région, porteuse d'engagements concernant les transports, le développement économique ou encore l'aménagement urbain.

A propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Elle pourra également être amenée à conduire des opérations d'aménagement et de construction sur les territoires de communes concernées par le Grand Paris Express.

Pour apporter des solutions à la hauteur de ses ambitions, la Société du Grand Paris a choisi de mener le projet en faisant appel à l'innovation collaborative, qui consiste à ouvrir les portes du projet à tous ceux qui souhaitent y participer. Inventer les chantiers de demain, faire du Grand Paris Express le métro le plus digital du monde, imaginer les futures gares et leurs quartiers, créer des nouveaux services de proximité... Autant de défis à relever pour la Société du Grand Paris, mais aussi par les principaux acteurs du projet, les Franciliens.

La Société du Grand Paris est présidée par Philippe Yvin, chargé de la conduite de l'entreprise et de la mise en œuvre du schéma d'ensemble et des programmes d'aménagement et de construction associés.

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir piloté par le commissariat général à l'Investissement

Doté de 47 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts, qui gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 36 conventions. http://investissement-avenir.gouvernement.fr/

A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

Préfecture

01 82 52 40 25 / prefcommunication@paris.gouv.fr http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-defrance

Contacts presse:

Dentsu Consulting

Rachel Bornais
rachel.bornais@dentsuaegis.com
01 41 16 44 48 / 07 75 27 20 11

Société du Grand Paris presse.sgp@quaitrois.fr Hugues Vanhoucke 01 40 41 56 13 Camille Ruols 01 40 41 54 96 Xavier Bossaert 01 40 41 54 34

CAISSE DES DEPOTS

service presse: +33 1 58 50 40 00

@CaissedesDepots